

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-57

En exercice: 29

Présents: 20 à l'ouverture de la séance à 20h34

21 à l'arrivée de Mme AVELINE à 22h26

Votants: 29

Date de la convocation: 24 juin 2022 par courrier et par voie dématérialisée

Date de l'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21): M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (arrivée à 22h26), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (9): M. HLAVAC à M. DE OLIVEIRA,

Mme AVELINE à Mme VINOT (arrivée à 22h26),

Mme BOYER à Mme BELMIN, M. ACHARD à M. FONTANES,

Mme FERREIRA DOS SANTOS à Mme CUSSEAU,

M. ROTH à Mme ALHADEF,

M. BLONDAZ-GÉRARD à M. DUVIVIER, Mme ASCHEHOUG à M. GAUTHIER,

Mme POULLOT à Mme GIRE.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, À LA MAJORITÉ et procède à l'appel.

Monsieur le Maire constate le quorum.

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Trésorier municipal et voté lors de la même séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT le rapport de présentation, la note explicative de synthèse et le document budgétaire y compris les états détaillés de rattachements et de RAR 2021 joints à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la désignation de M. REYJAL, élu président de séance à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT le retrait effectif de la salle de M. David DINTILHAC, Maire, pour laisser la présidence à M. REYJAL, pour le vote du compte administratif 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré À LA MAJORITÉ ;

Pour (19): Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, M. HLAVAC (pouvoir à M. DE OLIVEIRA), Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (pouvoir à Mme VINOT), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, Mme BOYER (pouvoir à Mme BELMIN), M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES), Mme FERREIRA DOS SANTOS (pouvoir à Mme CUSSEAU), M. ROTH (pouvoir à Mme ALHADEF), Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER;

Contre (9): M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD (pouvoir à M. DUVIVIER), Mme ASCHEHOUG (pouvoir à M. GAUTHIER), M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE, Mme POULLOT (pouvoir à Mme GIRE);

Abstention (0);

APPROUVE le compte administratif 2021 dressé par Monsieur le Maire ;

LUI DONNE ACTE de sa gestion;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser de l'exercice 2021 ;

ARRÊTE les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-dessous :

| | | DÉPENSES | RECETTES |
|--|---|----------------|-----------------|
| RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres) | Section de fonctionnement | 6 071 408,49 € | 6 213 585,85 € |
| | Section d'investissement | 972 306,74 € | 794 692,99 € |
| | An and a second | + | + |
| REPORTS DE L'EXERCICE 2019 | Report en section de fonctionnement (002) | | 3 722 116,07 € |
| | Report en section d'investissement (001) | | 1 322 104,67 € |
| | = | | = |
| | TOTAL (Réalisations & reports) | 7 043 715,23 € | 12 052 499,58 € |
| RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2020 | Section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00€ |
| | Section d'investissement | 678 000,76 € | 414 307,00 € |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en n+1 | 678 000,76 € | 414 307,00 € |
| | | 6 071 400 40 6 | 0.025.701.02.6 |
| RÉSULTAT CUMULÉ | Section de fonctionnement | 6 071 408,49 € | 9 935 701,92 € |
| | Section d'investissement | 1 650 307,50 € | 2 531 104,66 € |
| | TOTAL CUMULÉ | 7 721 715,99 € | 12 466 806,58 € |

POUR EXTRAIT CONFORME

CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE MAIRE COMPTE TENU DE LA RECEPTION EN PREFECTURE ET DE LA PUBLICITÉ LE

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 30 juin 2022

L'Adjoint au Maire Le Président de séance

L'Adjointe au Maire La secrétaire de séance

Thierry REYJAL

Nathalie VINOT

Par délegation Thlerry REYJAL 2cma Adjoint at! Maire

1

